

LA LETTRE DES ACTIONNAIRES

LE MARDI 13 MAI 2025

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Groupe BNP Paribas

Jean Lemierre, Président, ouvre la séance en remerciant les actionnaires de leur présence. Il indique que le Conseil d'administration assiste à la réunion. Il annonce ensuite que la date de la prochaine Assemblée Générale Mixte est fixée au mardi 12 mai 2026 à 10h00, toujours au Carrousel du Louvre¹.

Jean Lemierre fait alors part à l'Assemblée des travaux du Conseil au cours de l'année écoulée, en rappelant le contexte dans lequel il a œuvré. L'année 2024 a été marquée par la réduction de l'inflation et les perspectives de retour à la croissance en France comme en Europe, ainsi que par une croissance soutenue aux Etats-Unis. Dans le même temps, les tensions géopolitiques ont commencé à organiser de nouveaux équilibres. En Ukraine comme au Proche-Orient, les espoirs de cessez-le-feu durables ou de transition restent fragiles. Le Groupe a naturellement toujours soutenu les populations concernées, notamment ses collaborateurs, dans ces circonstances très difficiles.

Ces tensions géopolitiques se prolongent et ce début d'année 2025 se caractérise par la mise en œuvre de nouvelles politiques par les États-Unis en matière de relations internationales, entraînant une accentuation des tensions commerciales. Ceci crée un contexte d'incertitude en matière de sécurité et pour les flux économiques et monétaires.

Dans ce cadre, l'Europe redéfinit sa place pour faire valoir ses intérêts, ses valeurs et son modèle. Pour ce faire, elle doit dépasser ses défis structurels. Des signes constructifs sont perceptibles, parmi lesquels :

- les décisions récentes de plusieurs États européens en matière de sécurité ;
- le dynamisme de nombreuses économies européennes ;
- la poursuite du cycle de baisse des taux d'intérêt ;
- la proposition de simplification réglementaire et la création d'un marché unifié des capitaux, que BNP Paribas appelle de ses vœux de longue date.

En renforçant sa compétitivité et sa capacité à innover, l'Europe sera plus résiliente.



© BNP Paribas

C'est le contexte que le Conseil analyse pour en dégager les orientations du pilotage de BNP Paribas afin de soutenir ses clients, particuliers, entreprises ou institutionnels, dans leur développement, dans le financement de leurs projets à l'international et pour l'identification des meilleures opportunités d'investissement.

BNP Paribas est sans doute l'une des banques les mieux placées pour aider les entreprises dans leur adaptation à ce nouvel environnement et pour les servir dans le cadre du déploiement du marché européen unifié des capitaux. BNP Paribas joue également son rôle dans le financement de l'économie et des transformations à l'œuvre en contribuant, à

¹ Sauf événement aujourd'hui imprévisible qui contraindrait BNP Paribas à modifier ces dispositions.

la place qui est la sienne, à renforcer la souveraineté de l'Europe en soutenant les entreprises dans plusieurs secteurs stratégiques. Le Groupe accompagne notamment le financement des entreprises de la défense, agit dans le domaine stratégique des paiements, soutient les champions européens de l'IA dans la course à l'innovation. Il continue, en ligne avec sa trajectoire de durabilité, à accompagner ses clients, particuliers, entreprises et institutionnels dans l'effort de transformation qu'il reste à réaliser pour rendre nos économies plus durables.

Les résultats 2024 sont très robustes. Ils dépassent les objectifs qui avaient été fixés. La Banque est engagée dans une trajectoire 2024-2026 ambitieuse.

Le Conseil est confiant dans la pertinence des orientations stratégiques, grâce à la mise en œuvre d'une gouvernance équilibrée avec une équipe de direction stable et expérimentée, ainsi que par la qualité et la solidité de notre modèle diversifié et intégré. BNP Paribas continuera à être, grâce à l'engagement des équipes, au soutien de ses actionnaires et à la confiance de ses clients, pleinement mobilisée au service d'une économie prospère et plus durable ainsi que d'une société plus inclusive.

BNP Paribas délivre en 2024 de très bonnes performances et présente une structure financière solide



LARS MACHENIL
Directeur Financier

Le Groupe réalise de très bonnes performances en 2024 et dépasse ses objectifs. La forte croissance des revenus (+4,1 % par rapport à 2023 sur base distribuable¹ - ci-après « 2023 ») est portée par le modèle diversifié et les ventes croisées, et les frais de gestion sont maîtrisés (+2,1 %) pour accompagner la croissance, générant un effet de ciseaux positif.

Pour ce qui est des pôles opérationnels :

- **chez CIB :**
 - à 17,9 milliards d'euros, les revenus augmentent de 8,4 % par rapport à 2023, soutenus par les très bonnes performances des trois métiers ;
 - les frais de gestion, à 10,7 milliards d'euros, sont en hausse de 4,5 % par rapport à 2023. L'effet de ciseaux est positif de +3,9 points et matérialisé au niveau de chacun des trois métiers ;
- **pour CPBS :**
 - le produit net bancaire², stable à 26,8 milliards d'euros, est porté par les banques commerciales (+2,3 % par rapport à 2023) et les Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors (+6,4 %) compensant la baisse des métiers spécialisés (-2,6 % par rapport à 2023)
 - les frais de gestion², à 16,5 milliards d'euros, progressent de 1,9 % par rapport à 2023 ;
- **concernant IPS :**
 - les revenus s'établissent à 5,8 milliards d'euros (+4,2 % par rapport à 2023), portés par la croissance des revenus des métiers Assurance (+7,1 %), Wealth Management (+5,3 %) et de l'Asset Management (+0,1 % ; +7,4 % hors Real Estate et Principal Investments) ;
 - à 3,6 milliards d'euros, les frais de gestion sont stables (+0,5 % par rapport à 2023) en lien avec les mesures d'efficacité et d'adaptation. L'effet de ciseaux est fortement positif (+3,7 points).

¹ Recomposition des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires

² Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)

En termes d'activité et de performances commerciales :

- Forte d'un modèle diversifié s'appuyant sur trois franchises puissantes au service des clients, **CIB** reste en 2024 la première banque Européenne en EMEA¹. Son résultat avant impôt s'établit à 7,3 milliards d'euros, en forte progression de 16,2 % par rapport à 2023 ;
- **CPBS** a délivré en 2024 de solides performances commerciales et a démontré une bonne résilience aux vents contraires. Les banques commerciales ont bénéficié d'une forte progression des commissions (+6,6 % par rapport à 2023). La croissance organique d'Arval est en forte hausse et s'appuie sur la progression de la flotte financée malgré la normalisation du prix de vente des véhicules d'occasion. La mise en œuvre du recentrage géographique de Personal Finance se poursuit et l'activité est dynamique, comme l'illustre la croissance des encours de crédit (+3,2 %, ou +7,2 % sur le seul périmètre stratégique post recentrage géographique). L'acquisition de clients chez Hello bank! se poursuit avec 620 000 entrées en relation en 2024 (+30 % par rapport à 2023)² et le rythme d'ouvertures de compte chez Nickel est élevé (+17,5 % par rapport à 2023). Le pôle dégage un résultat avant impôt³ de 6,8 milliards d'euros (7,3 milliards d'euros en 2023) ;
- **IPS** est un acteur de référence dans la protection, l'épargne et l'investissement responsable. Le pôle a bénéficié d'une forte croissance des actifs sous gestion dans les 3 métiers, portée par la collecte ; ils s'établissent à 1 377 milliards d'euros, en hausse de 11,4 % par rapport à 2023. Le résultat avant impôt d'IPS s'établit ainsi à 2,4 milliards d'euros, en hausse de 8,4 % par rapport à 2023.

S'appuyant sur une approche de long terme et une gestion prudente et proactive des risques, le coût du risque reste à un niveau bas et stable (33 points de base des encours de crédit à la clientèle)⁴. Cette approche prudente est illustrée par le ratio « coût du risque / résultat brut d'exploitation », dont la

diminution année après année reflète également l'amélioration continue de la structure du coût du risque et notamment chez PF et BNL.

La structure financière est solide et le ratio « Common Equity Tier 1 », à 12,9 % au 31 décembre 2024, reste très supérieur aux exigences SREP ; le ratio de levier⁵ atteint 4,6 % pour un objectif de 3,85 %.

Le Liquidity Coverage Ratio⁶ (fin de période) se monte à 137 % au 31 décembre 2024, là aussi un niveau bien supérieur aux 100 % exigés par la réglementation. La réserve de liquidité immédiatement disponible du Groupe⁷ s'établit à 480 milliards d'euros, soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable tangible par action s'élève à 93,7 euros, en hausse de 7 % par rapport à 2023 ; et à 9,57 €, le bénéfice net par action croît de 8,9 %.

Le dividende de 4,79 euros par action, payé en numéraire, représente une distribution de 50 % du résultat de 2024⁸. Le retour à l'actionnaire a été porté à 60 %⁹ du résultat distribuable de 2023 avec la réalisation du programme de rachat d'actions de 1,08 milliard d'euros.

Le Groupe confirme sa politique de distribution (taux de distribution à l'actionnaire de 60 %⁹, dont 50 % minimum en dividendes) et son objectif de distribution de 20 milliards d'euros au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

De plus, BNP Paribas met en place un acompte semestriel sur dividendes à partir de 2025 sur la base de 50 % du Bénéfice Net par Action du 1^{er} semestre, avec un premier paiement le 30 septembre 2025 au titre du premier semestre 2025.

1 Source : revenus de BNP Paribas publiés ; Coalition Greenwich Competitor Analytics sur la base de la structure de produits de BNP Paribas - Part de marché calculée comme le ratio des revenus de BNP Paribas publiés sur les revenus de l'industrie

2 Dont les clients issus de bpost

3 Intégrant 2/3 de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)

4 Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »

5 Calculé conformément au Règlement (UE) n°2019/876

6 LCR fin de période calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451a

7 Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement

8 Après prise en compte de la rémunération des TSSDI

9 Taux en % du résultat net part du groupe ajusté de la rémunération des TSSDI, incluant le dividende en numéraire et les programmes de rachats d'action

BNP Paribas confirme sa trajectoire de croissance et de profitabilité 2024-2026



JEAN-LAURENT BONNAFÉ
Administrateur, Directeur Général

Pour conclure le plan stratégique 2024-2026, **les objectifs que BNP Paribas s'est fixé sont élevés** :

- une croissance moyenne annualisée des revenus supérieure à 5% sur la période 2024-2026 ;
- un effet de ciseaux de 1,5 point en moyenne en 2025 et 2026, tout en maintenant les investissements nécessaires à la croissance ;
- un coût du risque inférieur à 40 points de base en 2025 et 2026 ;
- une croissance annualisée du résultat net supérieure à 7 % et du Bénéfice Net par Action supérieure à 8 % sur la période 2024-2026 ;
- enfin, le ratio CET1 devra rester à 12,3 % ou au-dessus.

LES LEVIERS DE CROISSANCE POUR NOS TROIS GRANDS PÔLES SONT EN PLACE.

CIB est une plateforme à très forte valeur ajoutée, un puissant moteur de croissance qui, année après année, gagne des parts de marché. Sa rentabilité s'appuie sur une offre de produits complète et compétitive lui permettant de maintenir une capacité de génération de revenus très supérieure à celle du marché – elle a été plus de deux fois supérieure sur la période 2020-2024 - avec un coefficient d'exploitation et une gestion des risques maîtrisés.

Pour **CPBS**, qui a souffert du scénario de taux ces dernières années, nous lançons deux plans stratégiques, pour BCEF et pour Personal Finance. Le plan de BCEF repose sur les franchises Entreprise et Wealth Management dans lesquelles le Groupe dispose de positionnements de leader en France, et introduit de nouveaux axes stratégiques pour la banque des particuliers : montée en gamme des clients, transformation du

modèle relationnel aux nouveaux usages et adaptation opérationnelle à ces changements. Le plan stratégique de Personal Finance s'inscrit dans la continuité d'un premier plan industriel qui a été lancé et qui va rebondir à l'horizon 2028. L'activité de Personal Finance continuera sa concentration sur un périmètre géographique plus stratégique. Elle bénéficiera d'une sélectivité accrue des clients pour diminuer le coût du risque, du développement des partenariats (notamment dans la mobilité) et d'une optimisation du modèle opérationnel. Ces plans devraient permettre au RONE de ces deux activités de franchir le seuil de 17 % à l'horizon 2028, représentant un impact de +1 % sur le RoTE du Groupe à cette échéance (dont 0,5 % d'ici à fin 2026).

IPS, enfin, pourra s'appuyer sur sa croissance organique dynamique et sa capacité à générer une forte rentabilité : la croissance de son résultat avant impôts a été de plus de 8 % en 2024, son RONE s'élève à près de 22 % et sa contribution aux résultats du Groupe à plus 14 % pour seulement un peu plus de 6 % des Actifs Nets Pondérés du Groupe. IPS bénéficiera également de l'apport des croissances externes, notamment les acquisitions d'AXA IM, dans le Wealth Management et dans l'assurance vie, qui devraient permettre d'encore augmenter la contribution de ce pôle aux résultats du Groupe.

Ces éléments permettront une progression régulière du RoTE du Groupe : de 10,9% en 2024, l'objectif est d'atteindre 11,5 % en 2025, 12 % en 2026 et de poursuivre cette trajectoire de croissance grâce aux différentes initiatives mentionnées. Les plans stratégiques de BCEF et de PF devraient représenter 1 % de RoTE supplémentaire pour l'ensemble du Groupe à horizon 2028 comme précédemment évoqué, les projets d'acquisition d'Axa IM et dans le Wealth Management prendront le relais à partir de 2026, puis la mise en place du SIU¹ devrait permettre de porter notre croissance.

Enfin, des économies de coûts en ligne avec la trajectoire annoncée se poursuivront en 2025 et 2026 à hauteur de 600 millions d'euros chaque année, soit 1,2 milliard en cumulé. Elles s'appuieront en partie sur la contribution de projets d'utilisation de l'intelligence artificielle, qui ont déjà permis de générer 500 millions d'euros de création de valeur et pour lesquels un objectif de 750 millions d'euros de création de valeur à l'horizon 2026 a été défini.

¹ Savings and Investments Union, marché unique européen d'épargne et d'investissements

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale



© BNP Paribas

LAURENCE PESSEZ

Directrice adjointe de l'Engagement d'entreprise et Group Chief Sustainability Officer

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale du Groupe, initiée de longue date, représente l'un des piliers de notre plan stratégique « Growth - Technology - Sustainability ». Le fort engagement de votre Entreprise sur ces sujets est reconnu par les agences de notation extra-financières et illustré par sa position de premier plan dans les récents classements et les récompenses décernées à BNP Paribas par les différentes parties prenantes. Par exemple, Ecovadis a octroyé une médaille d'argent au Groupe ; Corporate Knights a inclus BNP Paribas dans sa liste des 100 entreprises (et pas seulement « banques ») globales les plus durables, et ce pour la 11^{ème} année consécutive ; et Euromoney distingue BNP Paribas cette année comme la meilleure banque au monde pour l'inclusion financière.

Au-delà des classements, la mise en œuvre de notre stratégie de finance durable

En 2024, notre stratégie RSE est demeurée inchangée. Nous avons continué de délivrer sur les domaines que nous avons définis comme prioritaires dans le cadre du plan GTS :

- Le soutien apporté à nos clients dans la transition vers une économie bas carbone a atteint 179 milliards d'euros en trois ans, sur un objectif de 200 milliards d'euros ;
- La valeur des produits et services contribuant à la protection de la biodiversité terrestre et marine a atteint 5,4 milliards d'euros, dépassant l'objectif 2025 de 4 milliards d'euros ;
- BNP Paribas Asset Management a développé une gamme de fonds durables parmi les plus importantes en Europe, avec 285 milliards d'euros d'actifs considérés durables au sens de la taxonomie européenne ;
- Un nouveau centre de reconditionnement de matériels informatiques a également été créé par notre coentreprise 3 Step IT et, sur le plan social, nous avons atteint 5 millions de bénéficiaires de produits et services contribuant à l'inclusion financière.

Le Groupe s'est engagé dès 2019 en faveur de la protection de l'océan, problématique d'importance majeure au confluent des sujets climatiques, de biodiversité et de pollution et mise en lumière à l'occasion de la conférence mondiale sur l'océan de Nice en juin. Dans ce cadre, BNP Paribas a consacré plus d'un milliard d'euros au financement de la transition écologique des navires et a dédié 2,4 millions de dollars pour financer la gestion des aires marines protégées en structurant un crédit à impact innovant, Blue Finance. Le Groupe investit aussi dans des start-up actives dans le domaine de la protection de l'océan, contribue à l'orientation de l'épargne en faveur de la protection de la biodiversité et de l'économie bleue et soutient la recherche scientifique sur les écosystèmes marins et côtiers via sa Fondation.

Accompagnement et développement des collaborateurs avec la People Strategy 2025

L'accompagnement des collaborateurs et collaboratrices est au cœur du plan stratégique, au travers de trois thèmes principaux :

- L'éthique et l'inclusion : Le Groupe a notamment atteint en 2024 un niveau de 39 % de mixité au sein de la population senior management, en ligne avec son objectif de 40 % à fin 2025, et un taux de plus de 50 % de femmes sur l'ensemble de la population des Talents du Groupe ;
- L'expérience collaborateur : plus de 1,3 million d'heures solidaires ont été données par les employés de la banque en cumulé en 2023 et 2024 ;
- Le capital humain : la formation des collaborateurs reste un enjeu majeur. Sur les sujets de finance durable, la Sustainability Academy a contribué à former 133 000 collaborateurs depuis sa création fin 2022, dont plus de 75 000 en 2024. De nombreuses formations ont été dispensées dans les domaines technologiques et de l'intelligence artificielle. Enfin, un nouvel accord monde a été signé avec UNI Global Union, permettant de renforcer le socle mondial offert aux collaborateurs en matière de salaire décent, de prévention de la santé, de bien-être au travail, de parentalité et de lutte contre les violences conjugales.

Une contribution philanthropique mondiale robuste portant sur la solidarité, la culture & l'environnement

En 2024, la Fondation BNP Paribas en France a fêté ses 40 ans et une nouvelle Fondation a été créée dans les pays nordiques, portant à douze le nombre total de Fondations et fonds de dotation à travers le monde qui soutiennent durablement des projets en faveur de la solidarité, de la culture et de l'environnement.

Avec un budget de près d'un demi-milliard d'euros depuis 2018 et 75 % de son mécénat portant sur la solidarité en 2024, le Groupe a de nouveau démontré sa capacité à agir pour répondre aux crises, y compris internationalement comme pour les inondations en Espagne et le cyclone à Mayotte.

Le mécénat chez BNP Paribas, c'est aussi l'engagement des collaborateurs, avec par exemple le mécénat de compétences ou les dons au Fonds Urgence & Développement.

Gouvernance, rémunération des dirigeants mandataires sociaux



© BNP Paribas

JEAN LEMIERRE
Président

Le Président souligne l'importance qu'il attache à la relation de la Banque avec les actionnaires individuels et remercie les membres du Comité de Liaison, dont certains sont également présents en séance.

Il indique avoir également poursuivi le dialogue avec les grands investisseurs internationaux sur le thème du gouvernement d'entreprise par des rencontres organisées tant à Paris qu'à Londres ou à New-York.

PROPOSITIONS DE RENOUELEMENTS ET DE NOMINATION D'ADMINISTRATEURS – LEUR RÉMUNÉRATION

Deux propositions de renouvellement du mandat d'administrateur sont présentées à l'Assemblée Générale : **Jean-Laurent Bonnafé**, Directeur Général de BNP Paribas ; et **Lieve Logghe**, de nationalité belge, Directrice administrative et financière de Boortmalt International N.V et membre du Comité des comptes et du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE.

La nomination de quatre administrateurs et administratrices est également proposée :

- **M. Bertrand de Mazières**, administrateur de sociétés, auparavant Directeur Général des finances de la Banque Européenne d'Investissement,
- **Mme Valérie Chort**, de nationalité canadienne, administratrice de société, ayant précédemment travaillé au sein du département de la citoyenneté d'entreprise et du développement durable de Royal Bank of Canada (RBC) et en tant que Directrice exécutive de la Fondation RBC,
- **M. Nicolas Peter**, de nationalités française et allemande, président du Conseil de surveillance de BMW,
- **M. Guillaume Poupard**, Directeur Général adjoint de Docaposte et ancien Directeur Général de L'ANSSI.

A la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale de ces six propositions, le Conseil comprend seize administrateurs dont deux élus par les salariés et quatorze nommés par les actionnaires (dont un représentant les salariés actionnaires). La proportion d'administrateurs indépendants est de 68,75 % (11/16) et de 86,6 % (11/13) au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et de l'appréciation du Conseil d'administration pour définir l'indépendance.

Le Conseil est ainsi composé de huit femmes et de huit hommes, soit une proportion de femmes de 50,0 % et de 46,2 % (6/13) hors les administrateurs représentant les salariés et les actionnaires salariés, en plein accord avec les dispositions légales et réglementaires et conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Le nombre d'administrateurs de nationalité étrangère ou binationaux est de 5 sur 16 membres, soit un taux d'internationalisation de 31,25 % (35,7 % - 5/14 - pour les seuls administrateurs désignés par l'Assemblée Générale).

Enfin, il est proposé d'augmenter l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs à 2 000 000 d'euros, afin de l'ajuster en proportion de l'augmentation du nombre des membres du Conseil.

MODIFICATION DES STATUTS RELATIVE À LA LIMITE D'ÂGE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président expose à l'Assemblée les raisons qui ont amené le Conseil d'administration à proposer aux actionnaires de modifier les statuts de la Société afin de relever les limites d'âge des Dirigeants Mandataires Sociaux.

Dans un contexte d'enjeux majeurs de transformation au sein du secteur bancaire et d'incertitudes géopolitiques et économiques, le Conseil d'administration a examiné le meilleur moyen d'assurer l'efficacité, l'équilibre, la stabilité et la visibilité de la gouvernance.

Les relèves sont en cours de préparation pour assurer la succession des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs et du Conseil d'administration et par voie de conséquence celles du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués et du Président du Conseil d'administration.

Dans l'intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires, le Conseil d'administration propose ainsi de relever la limite d'âge du Directeur Général pour la fixer à 68 ans et de relever la limite d'âge des Directeurs Généraux délégués pour la fixer à 66 ans. En cohérence avec ces décisions, le Conseil a également proposé de relever la limite d'âge du Président du Conseil d'administration pour la fixer à 78 ans.

Ces mesures permettraient de conserver la force et la cohésion de la gouvernance et de la Direction de BNP Paribas pendant la phase de montée en puissance des relèvees.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

En matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, cette Assemblée voit la reconduction pour 2025 des principes de la politique qui avait été décidée au titre de l'exercice 2024. Pour rappel, cette politique de rémunération attribue 15 % de la rémunération variable annuelle en fonction de critères RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), 10 % en fonction d'une évaluation qualitative et une part de 75 % étant dévolue aux critères quantitatifs.

L'Assemblée Générale statue ensuite sur les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice 2024 ; les montants en ont été strictement déterminés selon les règles édictées par la politique de rémunération votée l'année dernière. Les montants ainsi définis démontrent que la structure de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux amortit à la hausse et amplifie à la baisse l'évolution de la profitabilité de l'Entreprise. Cette architecture permet donc l'alignement des rémunérations des dirigeants avec les intérêts à long terme des actionnaires.

L'ensemble des rémunérations attribuées aux dirigeants fait également l'objet d'une information où elles sont comparées, sur une période de 5 ans, à la rémunération moyenne et à la rémunération médiane des salariés de BNP Paribas SA. Ces multiples de rémunération, stables voire en légère diminution dans le temps, sont assez sensiblement inférieurs à ce que l'on peut observer dans le secteur financier mais aussi de manière générale, tous types d'activité confondus, dans beaucoup d'autres pays.

Il est également proposé de faire progresser la rémunération annuelle fixe du Directeur Général, M. Jean-Laurent Bonnafé, d'un peu moins de 25 % à compter du 1^{er} janvier 2025. La dernière révision de sa rémunération fixe date du 17 mai 2022 (effective au 1^{er} janvier 2022).

Le Conseil d'administration a relevé l'action déterminante de Jean-Laurent Bonnafé sur les très bons résultats financiers, le positionnement et la stratégie à moyen et long terme du Groupe. L'examen des rémunérations des Directeurs Généraux de 10 banques européennes comparables a par ailleurs démontré que la rémunération de Jean-Laurent Bonnafé était en fort décalage avec celle de ses confrères, puisqu'elle est inférieure de 47 % à la médiane et s'établit en 9^{ème} position sur 11 comparables alors que BNP Paribas présente le 2^{ème} meilleur résultat net par du Groupe en 2023 au sein de ce panel. Après la revalorisation, la rémunération totale du Directeur Général resterait inférieure de 27 % à la médiane et ne modifierait pas son positionnement dans le panel restreint.

Pour toute question, contactez-nous :

PAR COURRIER
BNP Paribas
Palais du Hanovre
16 rue de Hanovre
75002 Paris

PAR TÉLÉPHONE
+33 1 40 14 63 58

PAR EMAIL
relations.actionnaires
@bnpparibas.com

NOMINATIF PUR
 N° Vert 0 800 007 535
(appel gratuit)

Et sur notre site



Retrouvez la Lettre des Actionnaires également au format digital
<https://invest.bnpparibas>

Dialogue avec les actionnaires

Le Président informe l'Assemblée que deux séries de « questions écrites », dont il résume les thèmes après en avoir remercié les auteurs, ont été préalablement adressées au Conseil d'administration ; ses réponses ont été mises en ligne avant la tenue de l'Assemblée.

À l'issue du délai légal pour poser ces « questions écrites », une plateforme chat a été mise en place dès le samedi 10 mai à minuit pour permettre aux actionnaires de continuer à transmettre les sujets qu'ils souhaitaient voir traiter. Les mandataires sociaux y ont répondu, de même qu'aux questions posées en séance, lors de la session de « questions-réponses » ouverte par Jean Lemierre.

Ont ainsi été abordés (outre le renouvellement de questions de nature environnementale qui avaient déjà été largement traitées lors des exposés) :

- les financements des réseaux électriques et des solutions de stockage de l'électricité ; l'impact des orientations stratégiques dans la transition sur la rentabilité et les relations avec les clients ;
- le dispositif de sécurité ;
- les propositions de résolutions relatives à l'augmentation des limites d'âges des Dirigeants Mandataires Sociaux ;
- les rémunérations des Dirigeants Mandataires sociaux ;
- le positionnement de Hello bank! ;
- les objectifs de revenus et de synergies des activités d'UPTEVIA ;
- le plan stratégique de BCEF ;
- les éventuelles possibilités de participer à la consolidation bancaire en Italie ;
- le financement des entreprises de la défense et notamment des PME ;
- la mise en place de systèmes de fidélisation des actionnaires individuels ;
- l'efficacité opérationnelle et l'intelligence artificielle ;
- le mécénat ;
- les procédures électroniques de participation à l'Assemblée Générale.



© BNP Paribas

Assemblée générale 2025 : participation et résultats

CONSTITUTION DU QUORUM

	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	(%)	NOMBRE D' ACTIONS	(%)
Présents	980	5,01	13 557 365	1,67
Représentés	534	2,73	138 204	0,02
Pouvoirs au Président	7 981	40,78	2 903 174	0,36
Votes par correspondance	10 074	51,48	794 203 383	97,95
Total	19 569	100	810 802 126	100,00
<i>Dont par internet</i>	<i>17 597</i>	<i>89,92</i>	<i>695 036 548</i>	<i>85,72</i>
QUORUM				
	Nombre d'actions votantes		1 129 350 544	71,79

Vos données personnelles sont traitées par BNP Paribas à des fins de gestion interne. Ces données peuvent aussi être communiquées aux prestataires/sous-traitants qui exécutent pour le compte de BNP Paribas certaines tâches matérielles et techniques. Dans le cadre d'un transfert, des règles assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place. Le détail de ces règles et des informations relatives au transfert est disponible en consultant le site de la Banque (<https://mabanque.bnpparibas/fr/espace-donnees-personnelles>) ou sur simple demande adressée à BNP Paribas, Palais du Hanovre, 16 rue de Hanovre - 75002 Paris. Ces données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues, par courrier adressé à BNP Paribas, Palais du Hanovre, 16 rue de Hanovre - 75002 Paris.

Résultats détaillés des votes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Résolution 1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024
Adoptée à 99,42 % des voix.

Résolution 2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024
Adoptée à 99,47 % des voix.

Résolution 3 : Affectation du résultat de l'exercice 2024 et mise en distribution du dividende
Adoptée à 99,99 % des voix.

Résolution 4 : Conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code du commerce
Adoptée à 99,30 % des voix.

Résolution 5 : Autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions
Adoptée à 99,03 % des voix.

Résolution 6 : Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé en qualité d'Administrateur
Adoptée à 99,16 % des voix.

Résolution 7 : Renouvellement du mandat de Madame Lieve Logghe en qualité d'Administratrice
Adoptée à 97,45 % des voix.

Résolution 8 : Nomination de Monsieur Bertrand de Mazières en qualité d'Administrateur
Adoptée à 99,80 % des voix.

Résolution 9 : Nomination de Madame Valérie Chort en qualité d'Administratrice
Adoptée à 99,81 % des voix.

Résolution 10 : Nomination de Monsieur Nicolas Peter en qualité d'Administrateur
Adoptée à 95,76 % des voix.

Résolution 11 : Nomination de Monsieur Guillaume Poupard en qualité d'Administrateur
Adoptée à 99,81 % des voix.

Résolution 12 : Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables aux Administrateurs
Adoptée à 98,88 % des voix.

Résolution 13 : Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Conseil d'administration
Adoptée à 97,18 % des voix.

Résolution 14 : Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Directeur Général
Adoptée à 88,65 % des voix.

Résolution 15 : Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables aux Directeurs Généraux délégués
Adoptée à 94,22 % des voix.

Résolution 16 : Vote sur les informations relatives à la rémunération versée en 2024 ou attribuée au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux
Adoptée à 96,76 % des voix.

Résolution 17 : Vote sur les éléments de la rémunération versés en 2024 ou attribués au titre du même exercice à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration
Adoptée à 96,52 % des voix.

Résolution 18 : Vote sur les éléments de la rémunération versés 2024 ou attribués au titre du même exercice à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général
Adoptée à 94,08 % des voix.

Résolution 19 : Vote sur les éléments de la rémunération versés en 2024 ou attribués au titre du même exercice à M. Yann Gérardin, Directeur Général délégué
Adoptée à 94,02 % des voix.

Résolution 20 : Vote sur les éléments de la rémunération versés en 2024 ou attribués au titre du même exercice à M. Thierry Laborde, Directeur Général délégué
Adoptée à 94,69 % des voix.

Résolution 21 : Fixation du montant annuel des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration
Adoptée à 98,51 % des voix.

Résolution 22 : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant

l'exercice 2024 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel
Adoptée à 99,53 % des voix.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Résolution 23 : Délégation à conférer au Conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'obligations super-subordonnées contingentes convertibles qui ne seraient converties en actions, dans la limite de 10% du capital, que si le ratio CET1 devenait égal ou inférieur à 5,125%
Adoptée à 98,25 % des voix.

Résolution 24 : Opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du Groupe BNP Paribas, avec suppression du droit préférentiel de souscription
Adoptée à 99,57 % des voix.

Résolution 25 : Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions
Adoptée à 99,85 % des voix.

Résolution 26 : Modification des statuts relative à la limite d'âge du Directeur Général
Adoptée à 98,47 % des voix.

Résolution 27 : Modification des statuts relative à la limite d'âge du Président
Adoptée à 97,17 % des voix.

Résolution 28 : Modification des statuts relative à la limite d'âge des Directeurs Généraux délégués
Adoptée à 98,63 % des voix.

Résolution 29 : Modification des Statuts relative aux délibérations du Conseil d'administration afin de pouvoir bénéficier des mesures de modernisation introduites par la loi « Attractivité »
Adoptée à 99,87 % des voix.

Résolution 30 : Modification des Statuts afin de les mettre en conformité avec la loi « Attractivité » et son décret d'application
Adoptée à 99,87 % des voix.

Résolution 31 : Pouvoirs pour formalités
Adoptée à 99,99 % des voix.

Agenda*

Vos prochains rendez-vous avec le Groupe BNP Paribas

24
JUILLET
2025

Résultats du second trimestre et du premier semestre 2025

7
OCTOBRE
2025

Rencontre actionnaires à Lyon avec Thierry Laborde, Directeur Général délégué

28
OCTOBRE
2025

Résultats du troisième trimestre et des 9 premiers mois de l'exercice 2025

Les dates et lieux des rencontres avec les actionnaires sont consultables sur le site <https://invest.bnpparibas.com/agenda>

* Sous réserve de modifications ultérieures.

Glossaire

Actif net par action

Part de l'actif de la Banque qui appartient en propre aux actionnaires, c'est-à-dire la totalité de l'actif moins le passif exigible divisé par le nombre d'actions.

Arval

Filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flottes de véhicules.

CIB (Corporate & Institutional Banking)

Ce pôle regroupe les activités de marchés (Global Markets), de financement des grandes entreprises (Global Banking) et le Métier Titres (Securities Services).

Coefficient d'exploitation

Frais Généraux / Produit Net Bancaire ; ce rapport mesure l'efficacité opérationnelle, qui est d'autant plus forte que ce coefficient est faible.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)

Pôle d'activités comprenant l'ensemble des banques commerciales du Groupe - Banque Commerciale en France, Banque Commerciale en Belgique, BNL banca commerciale, Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée - ainsi que des métiers spécialisés - Arval & Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, Nouveaux Métiers Digitaux (dont Nickel et Floa) et Personal Investors.

Common Equity Tier 1 (CET1)

Quotient qui mesure la solvabilité d'une banque, avec :

- au numérateur : les Fonds Propres « durs » (capital social, primes et réserves) ;
- au dénominateur, les « Actifs Moyens Pondérés », c'est-à-dire les montants des engagements accordés, affectés d'un coefficient par type d'encours, d'autant plus élevé que l'engagement est risqué.

Effet de ciseaux

Différence entre l'évolution des revenus et l'évolution des frais ; il est positif quand les revenus croissent plus rapidement que les dépenses.

Fonds Propres tangibles

Capitaux propres retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Hello bank!

La banque digitale du Groupe BNP Paribas.

Investment & Protection Services (IPS)

Pôle d'activités regroupant les métiers de BNP Paribas Asset Management (gestion d'actifs), Cardif (Assurance), Wealth Management (Banque Privée), Real Estate (services immobiliers) et Principal Investments (investissements pour compte propre).

Nickel

Service bancaire alternatif de compte-courant proposé par BNP Paribas.

Personal Finance

Entité du pôle CPBS leader en Europe du crédit à la consommation.

Point de base (pb ou bp pour « basis point »)

Un centième de pour-cent, ou 0,01 %. Ex. : 46bp = 0,46 %.

Produit Net Bancaire (PNB)

L'équivalent de la valeur ajoutée pour une banque.

Ratio de levier

Rapport (non pondéré par les risques) des fonds propres par les actifs.

Ratio de liquidité (LCR ou « Liquidity Coverage Ratio »)

Ratio de liquidité à court terme comparant les « encours d'actifs liquides de haute qualité » et les « sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants ».

RONE

Return On Normative Equity = Résultat avant impôt / Fonds propres alloués. Il mesure la profitabilité d'une activité sur la base du résultat avant impôt qu'elle dégage et du Capital qui lui est alloué (Actifs Nets Pondés).

RoTE

Return on Tangible Equity = Ratio de Rentabilité des Fonds Propres Tangibles. Il mesure le rapport entre le bénéfice net consolidé part du groupe et les fonds propres consolidés retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, hors intérêts minoritaires.

La Lettre des actionnaires BNP Paribas est éditée par BNP Paribas/Group Finance - Palais du Hanovre, 16 rue de Hanovre - 75002 Paris.

Directeur de la publication : Lars Machenil. Responsables d'édition : Bénédicte Thibord, Antoine Labarsouque. Secrétaire de rédaction : Agnès Pinçon.

Conception et réalisation : Iseabloom.com

